

Séance du 16 juin 2020

L'An Deux Mil vingt, le 16 juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, PIERRE Nathalie, DIRIDOLLOU René, CHEVANCE Mickaël, COROLLER Yoan, RAOULT Fabien, BOUILLENNEC Jean-Noël, BOUGENAUX Virginie, BARS Camille, BIZEC Audrey, BOISSIN Ollivier, HERMETET Samuel, Le BAIL Erwan, TANGUY Anne-Marie formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PIRIOU Clémence (excusée).

Mme PIRIOU a donné pouvoir à Mme SCOLAN.

Virginie BOUGENAUX a été élue secrétaire de séance.

2020-05-01 : AUTORISATION de SIGNER des DEVIS en INVESTISSEMENT :

Mme le Maire demande aux Membres présents de lui accorder la possibilité de signer des devis en investissement. Cette possibilité lui permettra de répondre rapidement à des situations inopportunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à signer des devis relevant de l'investissement, à hauteur de 15 000 € par an.

2020-05-02 : PROGRAMME de VOIRIE 2020 :

Mme le Maire donne lecture de la proposition du service voirie de « Guingamp-Paimpol Agglomération » concernant le programme de voirie 2020. Sont concernées les routes suivantes :

- « Pen ar pont », « route du cimetière allant de la limite du territoire avec Bulat-Pestivien jusqu'à la patte d'oie de la route de la « Villeneuve » et une partie de la route longeant le terrain de la station d'épuration en direction de « la Villeneuve ». Le montant s'élève à 35 978.17 € HT. Une marge de 10 % d'imprévu est chiffrée à 3 597.82 € HT. Montant total TTC de 47 491.18 €. Quant à l'assistance à maîtrise d'œuvre, elle représente 1.5% du total hors taxe, soit 593.64 €.
- VC n° 7 (route du château d'eau) longueur 2580 mètres :
 - Proposition en bi-couche : reprofilage et enduit de pénétration pour 35 499.54 € HT, soit 42 599.45 € TTC.
 - Proposition en enrobé : montant s'élevant à 52 154.13 € HT (46 775.00 € de travaux + 4 677.50 € d'imprévu + 701.63 € représentant 1.5% d'Assistance à maîtrise d'ouvrage), soit un total TTC de 62 584.96 €.

Si la proposition de GPA est retenue, il conviendra de signer la convention de mandat de maîtrise d'oeuvre avec l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, :

- * décide d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention,
- * valide le programme de voirie en enrobé, pour toute la partie proche du cimetière, pour le montant de 47 491.18 € TTC,
- * reporte la décision concernant la VC n° 7 à un prochain conseil municipal,
- * autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2020-05-03 : AVENANTS et DEVIS :

Mme le Maire donne lecture des avenants et devis reçus en mairie :

- SETAP – Lot n°1- Lotissement de « Ker-Anna » : mise en place d'enrobé au niveau de l'entrée du lotissement pour un montant de 1 575.00 € HT,
- AM-ELEC – Lot n°7 – Christ : déplacement du coffret électrique à l'extérieur en limite de propriété pour obtenir le contrat « tarif jaune » permettant d'éviter les coupures de courant en raison des variations de puissance. Montant 1620.03 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'avenant de l'entreprise SETAP pour un montant de 1 575.00 € HT,
- Valide l'avenant de l'entreprise AM-ELEC pour 1 620.03 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer les avenants.

2020-05-04 : DOSSIER de COAT-GUEGAN – SUITE APPEL d'OFFRE :

Rappel : la commune a obtenu une subvention DETR de 15 072.00 €, pour le projet d'extension comprenant des sanitaires et une salle de stockage, tout en tenant compte de l'accessibilité PMR. Concernant ce dossier et suite à l'appel d'offre, Mme le Maire informe que 28 réponses ont été déposées sur la plateforme de Mégalis (pour 8 lots). Le montant qui se chiffre à 87 187.93 € HT (104 625.52 € TTC) est supérieur aux estimations et affiche un tarif au m² hors norme. Mme le Maire demande de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offre et propose de ne pas donner suite à ce marché. Néanmoins, d'autres solutions sont envisageables : faire le projet comme indiqué dans le marché en faisant du travail en régie, revoir le projet à la baisse, modifier les sanitaires en préconisant un habillage tôle.

Mr DANNON, architecte, a revu les offres de manière à réduire considérablement les coûts : 26 014.41 € HT de réduction.

Mme le Maire souligne que le comité des fêtes de Coat-Guégan ne veut pas prendre à sa charge l'habillage en bois du bâtiment par les bénévoles de l'association contrairement à ce qui a été fait pour le projet de Christ.

Mme le Maire demande l'avis des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de suivre la commission d'appel d'offre et décide de ne pas donner suite au marché. Le conseil annonce que le projet doit être réalisé, l'accès aux sanitaires est une priorité. Dans ces conditions, le conseil mandate la commission « bâtiments communaux » à travailler de nouveau sur ce dossier en trouvant la meilleure solution « qualité-prix ». Ce point est reporté à un prochain conseil. La commission « bâtiments communaux » se réunira le 23 juin 2020, à 18h30, pour étudier ce dossier.

2020-05-05 : DEVIS DIVERS :

Mme le Maire donne lecture des devis reçus en mairie :

- M:EAU Conseil : étude patrimonial et hydraulique des réseaux d'eau potable pour un montant global de 4 850.00 € HT qui comprend une réunion de présentation, la collecte des données, l'étude de dimensionnement des réseaux, l'élaboration d'un plan de renouvellement des réseaux existants, un rapport.
- Achat de 2 bennes pour le cimetière (dépôts de déchets de fleurs et composants) : 620.00 € HT l'unité chez TOUBLOULIC à Callac, 405.00 € HT l'unité chez ALEXANDRE à Grâces (même dimension pour les 2 devis).
- ALTRAD - Acquisition de tables et chaises (projet de Christ : 1ère acquisition) : 77 tables rectangulaires en polyéthylène, garantie 10 ans, pour 3 773.00 € HT, en sus Eco participation de 100.87 € HT. 4 Chariots de stockage pour 912.00 € HT. 10 tables pliantes rondes pour 990.00 € HT, garanties 10 ans avec son chariot de stockage à 374.00 € HT. 10 tables « mange-debout » offertes. 350 chaises pliantes noires pour 7 875.00 € HT et 147.00 € HT d'éco participation, avec 6 chariots de stockage à 1 770.00 € HT. Le montant total du devis s'élève à 15 962.77 € HT, soit un TTC de 19 155.32 €.
- La BELLE TABLE - Achat de vaisselles et ustensiles de cuisine (projet de christ) : assortiments pour 360 couverts (assiettes, verres, tasses, couverts, pots, soupières, plats, corbeilles, plateaux, ramequins.... Le montant total du devis s'élève à 8 933.98 € HT soit 10 720.78 € TTC.
- La BELLE TABLE – Achat batterie de cuisine (projet de Christ) : casseroles, faitout, poêles, louches, fouet, écumoirs, bassines, essoreuse, percolateur, chariots de service, bacs, grilles ... Montant total de 2 147.80 € HT soit 2 577.36 € TTC.
- La BELLE TABLE – devis rangement (projet de Christ) : paniers, chariots, couvercles, rayonnage, grilles ... Montant total de 5 112.46 € HT, soit 6 134.95 € TTC.
- La BELLE TABLE – Achat divers (projet de Christ) : chariot de ménage, vestiaire mobile, cintres. Montant total de 725.23 € HT soit 870.28 € TTC.
- Pompes Funèbres « Le MADEC » de Callac : 2 devis établis pour le projet d'aménagement du cimetière – devis n° 1 comprenant fourniture et pose d'un caveau 8 places, et de 10 cavurnes, montant HT de 3 241.66 € (3 889.99 € TTC). Devis n° 2 pour la fourniture et

pose d'une stèle « jardin du souvenir » avec gravure, galets, monument ossuaire en granit Barap, stèle mémoire... Montant s'élevant à 7 709.60 € HT soit 9 251.52 € TTC.

- ALTRAD pour des décorations de Noël : environs 30 illuminations sont à prévoir. La société ALTRAD a déposé les modèles avec les tarifs promotionnels en vigueur. Mme le Maire propose que la Commission « environnement » se charge de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Valide, à l'unanimité, le devis de M:eau Conseil, pour le montant de 4 850 € HT soit 5 820 € TTC,
- Valide, à l'unanimité, le devis d'ALEXANDRE pour l'acquisition de 2 bennes pour le cimetière, montant total 810.00 € HT soit 972.00 € TTC,
- Valide, par 14 voix pour et 1 abstention, le devis ALTRAD pour l'acquisition de chaises et tables, montant 15 962.77 € HT soit 19 155.32 € TTC,
- Valide à l'unanimité, les devis de vaisselles (8 933.98 € HT), de batterie de cuisine (2 147.80 € HT), de rangement (5 112.46 € HT) de la société « La BELLE TABLE ». Pour le devis de produits divers, le Conseil demande de rajouter un chariot ménage à 290.00 € HT. Un accord de principe est donné pour une table à langer.
- Valide à l'unanimité, les 2 devis des pompes funèbres « Le MADEC » de Callac pour l'ensemble du mobilier funéraire, soit 10 951.26 € HT (13 141.51 € TTC),
- Demande, par 14 voix pour et 1 abstention, de vérifier les guirlandes de Noël qui fonctionnent et de compléter.

Mme le Maire est autorisée à signer les devis.

2020-05-06 : INDEMNITES aux ADJOINTS et à leur CONSEILLER DELEGUE :

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 25 mai 2020, concernant le versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes, il avait été annoncé que la répartition des indemnités entre les adjoints et leur conseiller délégué soit reportée au conseil municipal suivant. Pour rappel, le montant alloué à chaque adjoint représente 10.7 % de l'indice brut 1027, soit 416.17 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil, approuve à l'unanimité, le versement des indemnités de fonction comme suit : 60 % à l'adjoint au Maire et 40 % à son conseiller délégué, ce qui représente respectivement 6.42 % de l'indice brut 1027 pour l'Adjoint et 4.28 % de l'indice brut 1027 pour le conseiller délégué.

2020-05-07 : VOTE des SUBVENTIONS COMMUNALES :

En raison de la situation sanitaire inédite, madame le Maire propose d'allouer des subventions aux associations communales, voire de les augmenter étant donné qu'elles n'ont pu maintenir leur manifestation cette année.

Mme le Maire demande que les autres demandes de subvention soient étudiées par la Commission « Finances », préalablement au vote d'un prochain conseil.

Les Membres du conseil ont arrêté les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves : 2200 €
- AOTH : 360 €
- Association bouliste de Pont-Melvez : 160 €
- Association chasseurs de Pont-Melvez : 360 €
- Club des Jonquilles de Pont-Melvez : 360 €
- Comité des fêtes de Coat-Guégan : 500 €
- Comité des fêtes du Bourg : 500 €
- AFN : 360 €
- Entente sportive du Guer : 1100 €
- Section gymnastique Pont-Melvez : 360 €
- Diabolik Tuning Club : report
- Indian's River Dance : 160 €
- Ass. Bro Dreger 25 €

2020-05-08 : REPRISE d'une CONCESSION au CIMETIERE COMMUNAL :

Suite au décès d'une parente, les ayants droit de la famille de Pierre CHAOU ont adressé un courrier informant Mme le Maire de leur volonté commune de rétrocéder l'un des deux emplacements de terrain obtenu en concession perpétuelle. Il s'agit de la concession n° 59, plan n° 35, renumérotée numériquement sous le numéro A 50 (titre de concession établi le 15 juin 1966). Cet emplacement est libre de toute sépulture.

Les ayants droit ont formulé le souhait de proposer cet emplacement à une famille nécessiteuse de la commune de Pont-Melvez (et de l'attribuer en toute discrétion).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte favorablement, la proposition des ayants droit de la concession de Pierre CHAOU. La Commission « aides sociales » est chargée et compétente pour le suivi de ce dossier.

DIVERS :

- Schéma alerte sécurité civile : Marie-Thérèse SCOLAN, Nathalie PIERRE, Mickaël CHEVANCE, Yoan COROLLER.